

LOI N° 2019 – 18 DU 05 AVRIL 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt d'un montant de cent dix-neuf millions neuf cent trente mille (119 930 000) Euros, soit soixante-dix-huit milliards six cent soixante-huit millions neuf cent vingt-trois mille dix (78 668 923 010) francs CFA, signé à Cotonou, le 18 janvier 2019, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (209,68 Km).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 29 mars 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

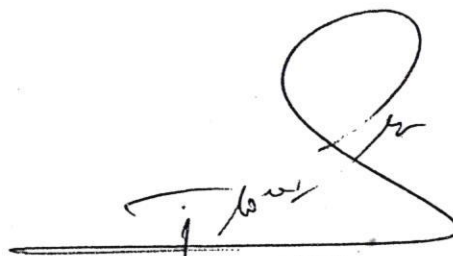
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de cent dix-neuf millions neuf cent trente mille (119 930 000) Euros, soit soixante-dix-huit milliards six cent soixante-huit millions neuf cent vingt-trois mille dix (78 668 923 010) francs CFA, signé à Cotonou, le 18 janvier 2019, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (209,68 Km).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

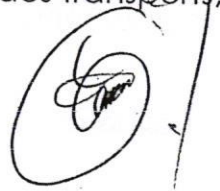
Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Infrastructures
et des transports,


Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MJL 2 – MIT 2 – AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4
– JORB 1.